



**Force Ouvrière**  
**Voies Navigables de France**

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 08 décembre 2016

## Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Agents de droit public) de l'EPA-VNF du 08 décembre 2016

**Force Ouvrière** était représentée par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Bertrand MAURER (DT Strasbourg), et Sébastien BEUDAERT (DT Nord / Pas-de-Calais);

Le Comité Technique Unique (Agents de droit public) a été présidé par M. Olivier HANNEDOUCHE, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation d'un secrétaire adjoint de séance
- Approbation du PV de la réunion du CTU Public du 10 novembre 2016
- Projet d'instruction relative au RIFSEEP (*Consultation*),
- Instruction relative à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des personnels de droit public (*Information*)
- Calendrier de paie 2017 (*pour Information*)
- ICT (*pour information*)
- Point d'information relative à l'attribution de bonification d'indemnité spécifique de service

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### Désignation d'un secrétaire adjoint de séance :

Le secrétariat de la séance du CTU (public) de ce jour est assuré par l'UNSA

### Approbation du PV de la réunion du CTU Public du 10 novembre 2016 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité moyennant quelques amendements.

### Projet d'instruction relative au RIFSEEP (*Consultation*)

Régimes Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Une première présentation nous avait été faite au CTU public du 10 octobre. Nous avons déjà demandé à plusieurs reprises la création d'un groupe de travail afin que les organisations syndicales puissent proposer des amendements à cette réforme qui s'impose à nous, le DG ayant toute latitude à l'appliquer. (cf notre flash info du 20/10 ci-joint)

L'administration a répondu positivement à notre demande, et nous avons fait connaître nos propositions à l'administration au cours de la réunion d'échange qui s'est tenue le 03 novembre dernier (en format DSC).

## Nos propositions ont été en parties entendues et acceptées

**Force Ouvrière** rappelle qu'elle n'était pas favorable au RIFSEEP. Aujourd'hui que ce régime est instauré, **Force Ouvrière** a demandé de profiter de la latitude dont dispose le DG, afin de permettre d'augmenter le régime indemnitaire (prime) des agents. Dans tous les cas, à travail égal, la prime doit être égale. Le Directeur Général doit profiter de cet outil pour valoriser enfin les corps administratifs, trop longtemps mis à l'écart des mesures de rattrapage indemnitaires. C'est pourquoi, nous avons de nouveau demandé que le montant des primes des personnels de VNF soit aligné sur celui de l'administration centrale. Concernant les adjoints administratifs, deux groupes étaient prévus. **Force Ouvrière** a obtenu que **TOUS LES PERSONNELS DE LA CATEGORIE C ADMINISTRATIVE SOIENT CLASSES DANS LE MEME GROUPE A SAVOIR LE GROUPE 1**. Par ailleurs **Force Ouvrière** a obtenu que les agents de l'unité urbaine de Paris bénéficient de l'IFSE de l'administration centrale.

### De plus **Force Ouvrière** a obtenu, fort de ses revendications :

Le déblocage d'une enveloppe de 260 000 euros par VNF.

- Une prime de 190 € euros sur la paie de novembre pour tous les administratifs et techniques sous forme de CIA (*Complément Indemnitaire Annuel, prime non pérenne*), au titre de l'année 2016. Pour l'année 2017, cette prime sera incluse dans l'IFSE.
- Également suite à la nouvelle note de gestion ministérielle du 24 octobre 2016, nous avons réussi à obtenir : Pour les adjoints administratifs un complément IFSE de 65€ (sur la paye de décembre) et pour les SA un complément IFSE de 95€ intégré également sur la paye de décembre.
- À cela s'ajoute conformément à l'engagement du DG lors de la réunion DS DG de décembre d'octroyer une enveloppe supplémentaire de 117 000€ répartie pour la catégorie C administrative. 85 % pour l'IFSE au titre de 2017 répartie comme suit :
  - 250 € pour AAP1 et AAP2
  - 200€ pour les AA2 et AA1
- 15 % (18 400€) pour le CIA en 2017, transformé en IFSE en 2018.

### Pour **Force Ouvrière** c'est l'opportunité de revaloriser les agents, notamment les personnels oubliés par les améliorations indemnitaires depuis des années.

**Force Ouvrière** a exigé de remettre « tout à plat » afin que les agents soumis à un coefficient inférieur à la moyenne ne soient pas pénalisés sur plusieurs années. En effet, l'IFSE sera gelée au moins pour quatre ans, date à laquelle l'administration consentira à réexaminer votre situation mais sans obligation de revalorisation.

**Force Ouvrière** a obtenu que les adjoints administratifs dont le coefficient d'IAT était inférieur à 1 pour cause de promotion ou de mutation soient remis à 1. Pour les Secrétaires Administratifs, (qui sont en mode PFR depuis plusieurs années) nous avons obtenu que l'IFSE soit établie en prenant en compte une part résultat de 3,05 au minimum (correspondant à la moyenne).

Pour les attachés administratifs, l'administration n'a pas donné suite à notre revendication, dont le coût était évalué à 17 000 Euros pour 30 agents.

Afin que les agents ne soient pénalisés pendant 4ans, l'IFSE pourra théoriquement être revu chaque année.

Cependant FORCE OUVRIERE vous rappelle que

- Pour que l'agent soit au plafond, il devra fortement bouger.
- le CIA ne sera pas versé de manière égalitaire et il subira les aléas de la masse salariale, et surtout le poids de l'austérité imposée par les tutelles.

Pour **Force Ouvrière**, il est essentiel de récompenser le travail collectif et le CIA devrait permettre cela.

Concernant le CIA des de la catégorie A (attachés), une proposition de décision du directeur

général sera présentée en CTU public, le principe serait de reprendre la part résultat de la PFR de l'an dernier, ventilée par direction territoriale pour permettre de verser le CIA en décembre.

Vote : POUR : CFDT  
 Abstention : FO et UNSA  
 Contre : CGT

Le Directeur Général a parallèlement reçu nos revendications et a profité de sa latitude pour revaloriser la catégorie C

**Force Ouvrière** s'est abstenu car le compte n'y est pas pour les B et les A. Les groupes des B administratifs sont trop inégalitaires et ne tiennent pas compte de l'ancienneté de l'agent et ni de son grade. A titre d'exemple, pour les SA, le montant de l'IFSE varie de 1 à 2 entre le socle et le plafond.

De plus, en cas de mobilité forcée, si un agent se positionne sur un poste d'un groupe de fonctions inférieur, il **sera pénalisé** financièrement si cette mobilité n'est pas clairement identifiée comme une conséquence directe d'une restructuration.

Enfin, au regard de l'enveloppe à budget constant sur ce dossier pendant quatre ans et sachant que la seule marge de manœuvre se fera sur le CIA pris sur la masse salariale, **comment croire** que l'EPA-VNF pourra reconnaître, **à sa juste valeur**, l'investissement de son personnel ? **Par ailleurs, les enveloppes catégorielles** décroissent de manière dramatique chaque année. Ainsi, le CIA, qui est une des seules alternatives pour les agents d'obtenir un gain supplémentaire dans le cadre de ce nouveau régime indemnitaire puisque les taux de l'IFSE seront figés, sera octroyé à une poignée de chanceux (ou d'élites selon le point de vue !) et écartera, de facto, l'écrasante majorité des agents de VNF (ou le commun des mortels, selon le point de vue !)

### Instruction relative à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des personnels de droit public (Information) :

Il s'agit de la circulaire d'accompagnement du protocole d'accord signé par toutes les organisations syndicales

### Calendrier de paie 2017 (Information) :

Calendrier des virements de la paie publique 2017 à ce jour. Pour les personnels de droit public, les dates de virement sont imposées par la DRFIP

mois	date	mois	date
janvier	mercredi 25	Juillet	mardi 25
Février	mercredi 22	Aout	vendredi 25
mars	lundi 27	Septembre	lundi 25
Avril	lundi 24	Octobre	mercredi 25
Mai	mercredi 24	Novembre	vendredi 24
Juin	lundi 26	Décembre	Non communiqué

### ICT (pour information) :

Un projet de décret sur l'indemnité compensatrice temporaire nous a été remis et commenté en séance. Nous n'avons de ce fait pas pu l'examiner et faire part de notre analyse détaillée sur ce projet de texte. On peut toutefois noter que certaines des dispositions présentées vont dans le bon sens, puisqu'elles vont permettre de maintenir pendant 5 ans la rémunération des personnels impactés par les réorganisations en cours ou à venir.

Notons toutefois que nous avons demandé que pour 2017, l'année de référence en matière de revenus soit l'année de mise en œuvre de la réorganisation et que le DG avait donné son accord, mais cette disposition n'est pas reprise dans le projet présenté.

**Attribution de bonification d'indemnité spécifique de service (pour information) :**

Il est demandé au DT de présenter au CT local les attributions des point ISS

Les élus **Force Ouvrière**  
au CTU EPA-VNF.

